



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 septembre 2022**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 12/09/2022, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusées :	Jean-Marie PONCET, Maguy EMPEREUR
Pouvoirs :	Jean-Marie PONCET à Christophe PERROUSSET Maguy EMPEREUR à Sylvie COMUZZI
Secrétaire de séance :	Claire ZARA-MARMETH

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2022 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU PERSONNEL :

- Valérie DAVID : agent stagiaire des services techniques dédié au site de la Vignette, gymnase et salle polyvalente.
- Séverine SAN MILLAN : agent stagiaire en charge de l'accueil périscolaire et cantine et des relations avec les parents d'élèves.
- Audrey FACCHIN : agent contractuel en charge du transport scolaire, des services périscolaire et cantine et de l'entretien des installations.

En préambule Madame le Maire rappelle les conditions climatiques de sécheresse de l'été et les conséquences dramatiques des feux de forêts survenus dans le département voisin le Jura et dans la France entière.

Elle rappelle également les saisons automne et hiver qui s'annoncent difficiles par rapport aux problèmes d'énergie (électricité et gaz). Une baisse de 1° C dans les bâtiments publics sera opérée sur les chaudières afin de participer à l'effort collectif.

DECISIONS SIGNEES du Maire

ARRETE A20220916_011 : Création d'une REGIE DE RECETTE pour encaissement des recettes des services cantine et périscolaire :

DECISION 2022-192-144 : signée le 12/07/2022 avec DIFCO de 500,00 € HT soit 600,00 € TTC pour l'achat de 2 chariots de lavage (salle des fêtes et gymnase)

DECISION 2022-192-145 : signée le 19/07/2022 avec EUROVIA de 10.629,90 € HT soit 12.755,88 € TTC pour la prestation de travaux d'enrobés au hameau de TIGNAT et sur les routes de CESSIAT et BUSSY. **Annule et remplace le n° DE2022-192-097**

DECISION 2022-192-146 : signée le 19/07/2022 avec DIFCO de 77,90 € HT soit 93,48 € TTC pour l'achat de produits d'entretien pour les services techniques (à destination de divers bâtiments communaux).

DECISION 2022-192-147 : signée le 19/07/2022 avec DIFCO de 2.708,32 € HT soit 3.249,98 € TTC pour l'achat de produits d'entretien pour l'école maternelle (commande annuelle).

DECISION 2022-192-148 : signée le 19/07/2022 avec le garage PECHOUX de 377,50 € HT soit 456,36 € TTC pour l'achat d'un kit de marquage réfléchissant pour la POLICE MUNICIPALE.

DECISION 2022-192-149 : signée le 21/07/2022 avec DIFCO de 1.180,00 € HT soit 1.416,00 € TTC pour l'achat de 20 paquets d'essuie-mains (pour l'école maternelle).

DECISION 2022-192-150 : signée le 21/07/2022 avec ROTOWASH ASSISTANCE de 307,30 € HT soit 368,76€ TTC pour la réparation de l'autolaveuse (pour le gymnase).

DECISION 2022-192-151 : signée le 21/07/2022 avec Billet Fournier de 199,68 € HT soit 239,62 € TTC pour l'achat de 2 balises J5 pour la signalisation (tête d'ilot).

DECISION 2022-192-152 : signée le 20/07/2022 avec PETIOT Stéphane de 478,00 € HT soit 573,60 € TTC pour la réparation de la clôture rue de la voie étroite (pris en charge par l'assurance).

DECISION 2022-192-153 : signée le 22/07/2022 avec BROT ART 01 de 390,20 € HT soit 468,24 € TTC pour l'achat de vêtements pour la POLICE MUNICIPALE.

DECISION 2022-192-154 : signée le 25/07/2022 avec MORAND de 4.601,40 € HT soit 5.061,54 € TTC pour l'achat et l'installation d'une porte de garage de la maison (propriété communale) rue du contour.

DECISION 2022-192-155 : signée le 26/07/2022 avec MANUTAN de 155,55 € HT soit 186,66 € TTC pour l'achat d'un tabouret en aluminium (pour le périscolaire).

DECISION 2022-192-156 : signée le 26/07/2022 avec SIMCO de 5.975,00 € HT soit 7.170,00 € TTC pour l'obtention du droit d'accès au logiciel financier (pour une durée de 3 ans comprenant 1.000 € HT de mise en service).

DECISION 2022-192-157 : signée le 27/07/2022 avec BERNARD de 578,21 € HT soit 693,85 € TTC pour l'achat de 5 chariots courrier à 2 plateaux (pour les ATSEM).

DECISION 2022-192-158 : signée le 27/07/2022 avec MB2 de 263,02 € HT soit 315,62 € TTC pour l'achat de 2 tabourets ergonomiques (pour les ATSEM).